



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°891) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE ROPARTZ, A
L'ASSOCIATION CHŒUR CHANTER »**

**DÉCISION N° DM-23-333
EN DATE DU 29 AOUT 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Chœur Chanter » représentée par Madame Isabelle BOULAIS, en qualité de Présidente, et domiciliée, « Espace Sorano », 16 rue Charles Pathé, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions, en salle Ropartz tous les samedis de 14h00 à 18h00 du 9 septembre 2023 au 29 juin 2024 (sauf jours fériés et vacances scolaires) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Chœur Chanter » représentée par Madame Isabelle BOULAIS, en qualité de Présidente, et domiciliée, « Espace Sorano », 16 rue Charles Pathé, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions en salle Ropartz tous les samedis de 14h00 à 18h00 du 9 septembre 2023 au 29 juin 2024 (sauf jours fériés et vacances scolaires) ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230829-lmc1H11150H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/08/2023 Date de Publication : 29/08/2023
--